

Cahier des charges

Phase II du Projet Auto-entrepreneur



Avertissement

Le présent document a été établi à la fin du mois de mars 2025. À la date de sa rédaction, certaines règles de gestion et règles métier n'étaient pas encore entièrement stabilisées ni définitivement arbitrées.

En conséquence, il est fortement recommandé, une fois ces règles clarifiées, de mettre à jour ce document afin d'y intégrer l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux auto-entrepreneurs.

SUIVI DU DOCUMENT

Version	Date	Auteurs	Objet de la mise à jour
0.0	28/02/25	EO/PPQ	Création document
0.1	09/03/25	EO/PPQ	Compléments
0.2	19/03/25	EO/PG	Compléments suite relecture PG
0.3	25/03/25	EO/PPQ	Compléments règles de gestion
0.4	27/03/25	EO/PPQ	Suppression règles de calcul des contributions
1.0	28/02/25	EO/PPQ	Relecture document avant diffusion
2.0	30/05/25	EO/PPQ	Prise en compte des retours suite réunion cadrage 23 mai

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Contexte	4
1.2.	Objectifs de la mission d'appui menée par Expertise France	4
2.	Résultats attendus	4
3.	Périmètre du projet	5
3.1	Cadre fonctionnel.....	5
3.2	Cadre technique.....	6
3.3	Cinématique associée aux IHM.....	7
3.4	Principes ergonomiques associés aux IHM	8
4.	Spécifications fonctionnelles	9
4.1	Processus d'identification et d'accès à l'écran d'accueil et à l'écran Tableau de bord.....	11
4.2	Processus de déclaration du CA.....	13
4.3	Processus de paiement de la contribution	17
4.4	Processus de gestion du compte	20
4.5	Processus de radiation à la demande de l'AE.....	22
4.6	Processus de consultation de l'historique	25
4.7	Processus des notifications	27
4.8	Processus de back office	29

ANNEXES

Les différents processus en interaction avec les différents partenaires

1. Introduction

1.1. Contexte

L'ordonnance du chef du gouvernement n°33 du 10 juin 2020 (JORT n°54) a instauré le régime de l'auto-entrepreneur (AE) en Tunisie.

Ce régime s'adresse aux personnes physiques de nationalité tunisienne exerçant une activité individuelle dans divers domaines tels que l'industrie, l'agriculture, le commerce, les services et l'artisanat. La seule condition requise est que le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 75 000 TND.

La gestion de ce régime s'effectue via une « plateforme de services en ligne » créée à cet effet, mise en place et administrée par le Registre National des Entreprises (RNE).

Créé par la loi n°52 du 29 octobre 2018, le RNE a pour mission d'immatriculer et de centraliser les informations juridiques et économiques de tous les opérateurs présents sur le territoire tunisien, incluant les entreprises, commerçants, professions libérales, artisans et associations.

1.2. Objectifs de la mission d'appui menée par Expertise France

La première phase du projet a permis de doter le RNE d'une plateforme électronique permettant à toute personne physique disposant d'un Mobile ID d'initier une demande d'adhésion au régime d'AE.

La deuxième phase du projet vise à intégrer les fonctionnalités nécessaires pour répondre aux obligations déclaratives des AE déjà inscrits, notamment :

- La déclaration du chiffre d'affaires (CA),
- Le paiement des cotisations,
- La radiation du registre des auto-entrepreneurs.

Au-delà des fonctionnalités destinées aux utilisateurs, cette phase prévoit également la mise en place d'outils de suivi et d'administration pour accompagner la montée en charge du projet, notamment à travers des analyses de données (datamining).

L'objectif de ce document est de définir les spécifications fonctionnelles générales requises pour la mise en œuvre de cette seconde phase.

Les spécifications fonctionnelles ont pour but de décrire avec précision :

- L'ensemble des fonctionnalités attendues,
- Les objets manipulés, leur utilité et leurs principes de fonctionnement,
- Les interfaces utilisateur mettant en œuvre ces fonctionnalités.

2. Résultats attendus

Le présent cahier des charges doit décrire :

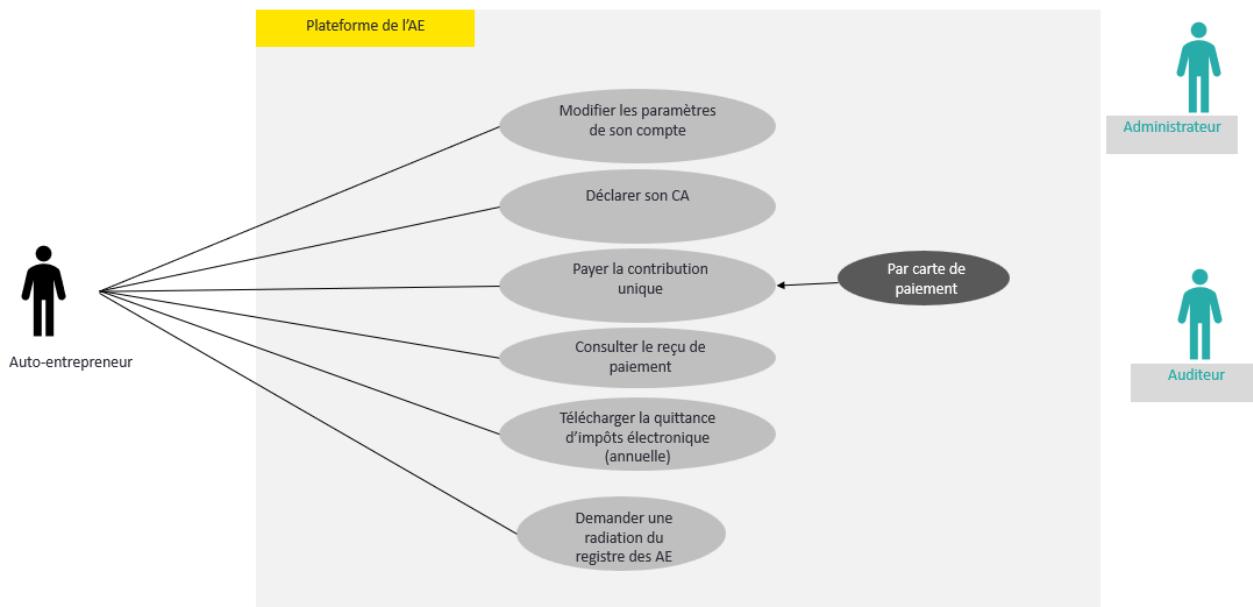
- Les fonctionnalités de l'application,
 - Gestion du compte AE
 - Déclaration du CA
 - Paiement des cotisations
 - Demande de radiation
 - Administration de la plateforme
- Les exigences fonctionnelles attendues,

- La qualité souhaitée en termes de fiabilité, stabilité et accessibilité de l'application,
- Les dispositifs de maintenance et d'évolutivité.

3. Périmètre du projet

3.1 Cadre fonctionnel

L'ensemble des fonctionnalités attendues de l'application est regroupé par catégorie de processus, comme présenté ci-après :



Remarque : Dans une version ultérieure de l'application, il sera nécessaire de la rendre pleinement compatible avec le Référentiel National d'Accessibilité des Sites Web, afin de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et de se conformer aux normes en vigueur.

3.1.1 Les profils utilisateurs

Trois types de profils utilisateurs sont retenus :

Auto entrepreneur: Compte utilisateur permettant l'accès via l'authentification mobile ID aux caractéristiques et aux fonctionnalités des différents processus du compte AE.

Administrateur: Compte permettant le paramétrage de certaines tables nécessaires à la gestion de la plateforme AE : Dates des échéances , la gestion des profils utilisateurs (auditeurs et administrateurs, la génération de fichiers statistiques.

Auditeur: Profil de consultation de données pour les différentes parties prenantes (RNE, ANETI, CNSS,DGI,...)

Toutes les actions réalisées avec le compte auditeur ou administrateur sont journalisées :

identifiant, date, heure, données consultées

3.2 Cadre technique

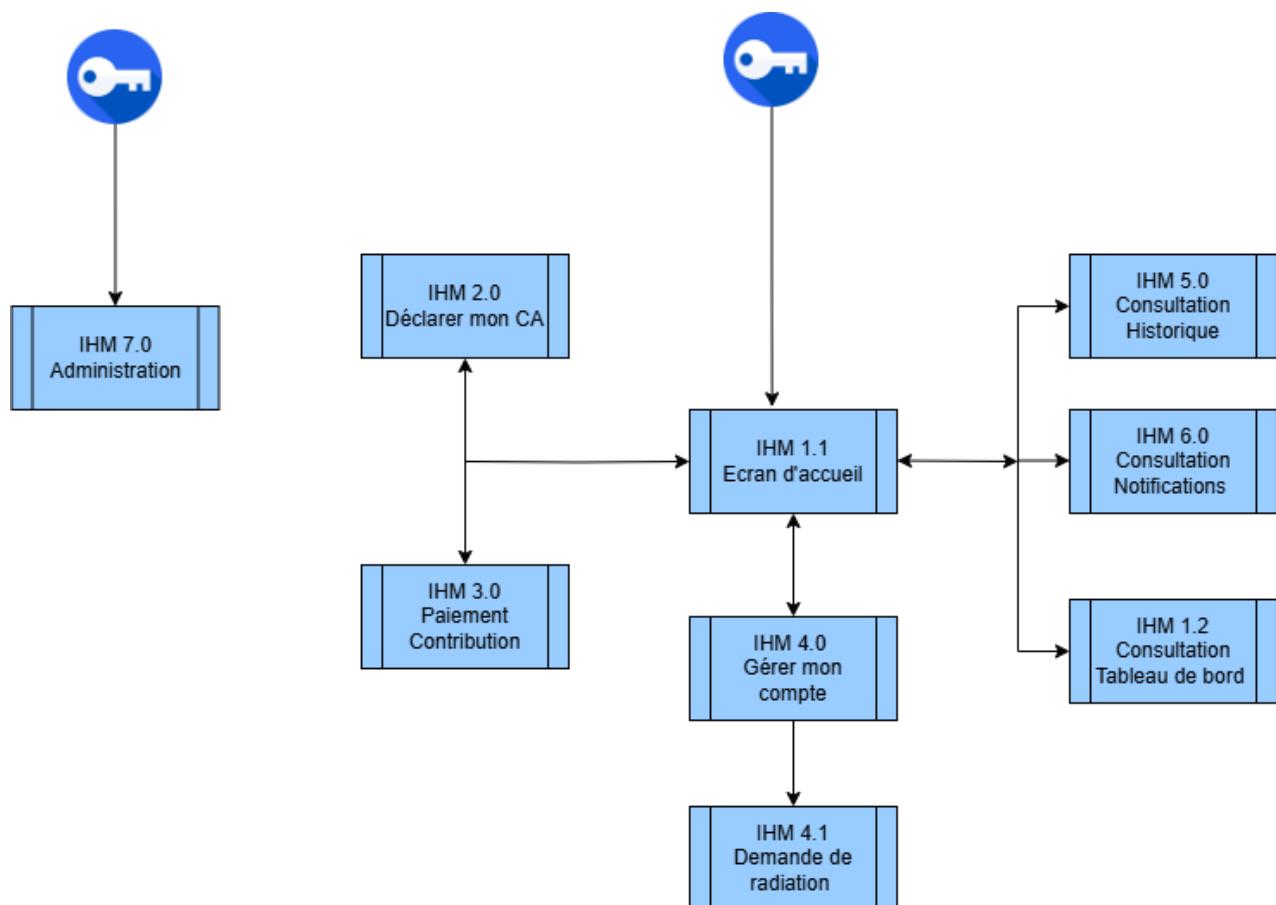
Les principes techniques retenus pour la réalisation de la phase II de la plateforme AE seront les mêmes que ceux utilisés pour la phase I sauf à considérer que des travaux techniques intervenus récemment auraient modifiés le socle technologique en place.

L'étude technico-fonctionnelle, diligentée par Expertise France en fin de phase I de la plateforme, avait conclu à l'existence d'un écosystème reposant sur un ensemble hétérogène de technologies, combinant des développements réalisés avec Spring Boot et Oracle, des applications anciennes écrites en COBOL ainsi que des modules récents développés en J2EE.

3.2.1 Descriptif technique de la plateforme AE Phase I

Descriptif solution AE phase I (architecture, technologies, api ,...) Attente retour Hatem Gasri

3.3 Cinématique associée aux IHM



3.4 Principes ergonomiques associés aux IHM

Par convention, les IHM sont subdivisés en 4 zones :

- Zone 1 : Il s'agit du bandeau, à l'intérieur duquel l'AE a la possibilité, à tout moment, d'accéder à ses notifications via l'IHM 6.0.
On notera que c'est dans cette zone qu'est affiché le nom associé à l'IHM (ici Tableau de bord de l'auto-entrepreneur).
- Zone 2 : Cette rubrique regroupe les éléments d'identification de l'AE, à savoir :
 - Son nom et son prénom,
 - Son numéro d'identification d'AE,
 - L'activité déclarée au registre des AE.
- Zone 3 : Les éléments propres au processus concerné sont affichés dans cette rubrique.
- Zone 4 : Cette zone permet de :
 - Organiser la navigation de l'AE sur la plateforme,
 - Activer certaines fonctions liées au processus concerné,
 - Valider la saisie réalisée
 - Quitter l'interface.

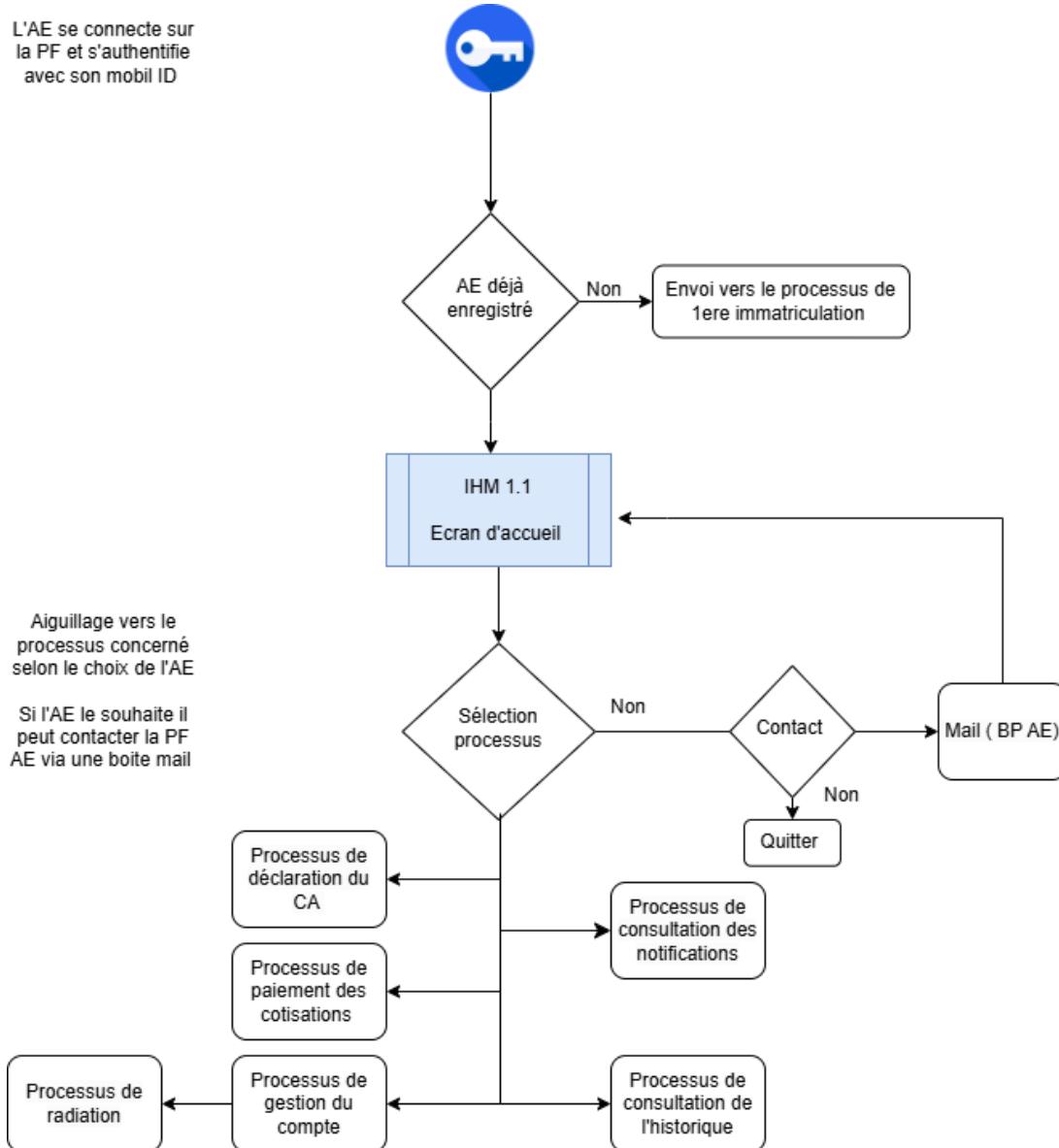
Zone 1
Zone 2
Zone 3
Zone 4

TABLEAU DE BORD DE L'AUTO ENTREPRENEUR					
 Notifications	المبادر الذاتي Auto-Entrepreneur				
Période	CA déclaré	Échéance	Contribution	Statut	Date de paiement
X 1 ^{er} trimestre 2025	Non déclaré	15 avril 2025	75 TND	A payer	-
V 4 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	15 janvier 2025	75 TND	Payé	-
V 3 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	15 octobre 2024	85 TND	Payé	10 octobre 2024
V 2 ^{ème} trimestre 2024	12 000 TND	15 juillet 2024	85 TND	Payé	19 février 2024
Home icon Retour					

4. Spécifications fonctionnelles

4.1 Processus d'identification et d'accès à l'écran d'accueil

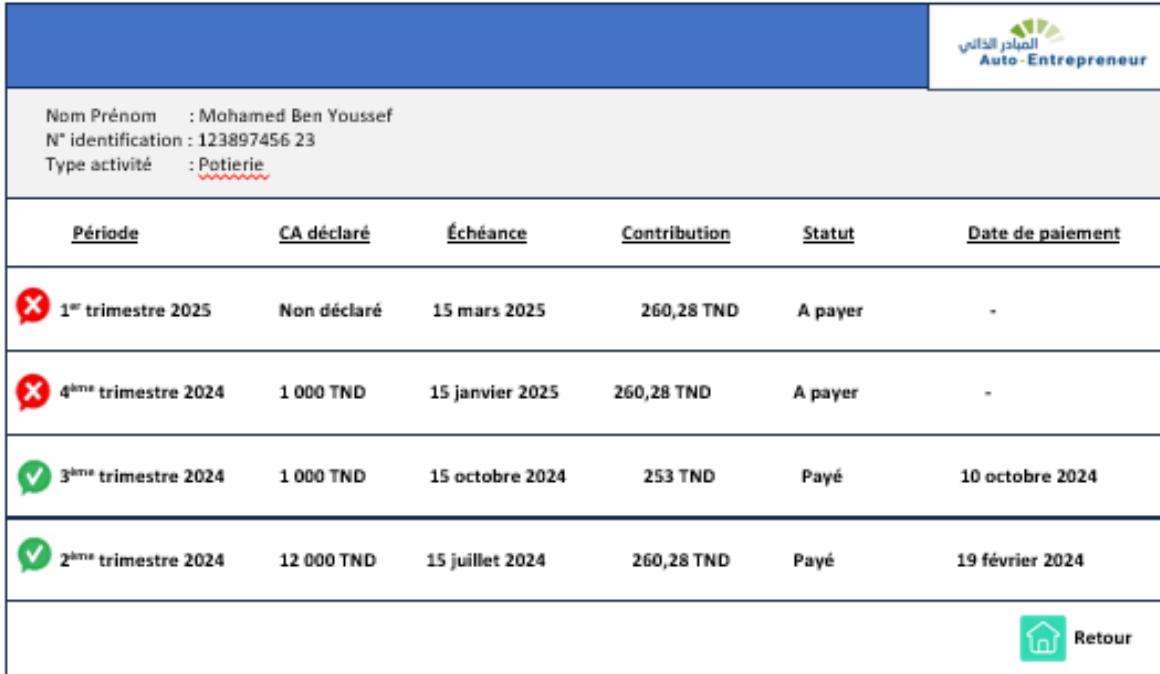
4.1.1 Cinématique



4.1.2 L'écran d'accueil référencé IHM 1.1

IHM 1.1 - Ecran d'accueil
Pré condition : Inscrit au registre des AE
Post condition : Néant
<p>Scénario nominal :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. A près authentification via mobile ID, l'AE accède à l'écran d'accueil IHM 1.1 2. En zone 2, les informations administratives essentielles de l'AE s'affichent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nom et prénom de l'AE ○ Numéro d'identification ○ Type d'activité En cliquant sur le bouton NOUS CONTACTER l'AE a la possibilité de contacter la plateforme AE pour faire remonter une demande d'information, une réclamation 3. Sur la zone 4, l'AE a la possibilité d'accéder à : <ul style="list-style-type: none"> ○ Son tableau de bord via l'IHM 1.2 ○ La déclaration du CA via l'IHM 2.0 ○ Paiement de la contribution via l'IHM 3.0 ○ La gestion de son compte via l'IHM 4.0 ○ La consultation de l'historique des périodes précédentes via l'IHM 5.0 4 . Si sélection QUITTER, l'AE est déconnecté de l'interface

4.1.3 Le tableau de bord référencé IHM 1.2

IHM 1.2 – Tableau de bord					
Pré conditions : Entrée via l'IHM 1.1					
Post conditions : Néant					
 <p>Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef N° identification : 123897456 23 Type activité : Poterie</p>					 <small>المبادر الذاتي</small> Auto-Entrepreneur
Période	CA déclaré	Échéance	Contribution	Statut	Date de paiement
✗ 1 ^{er} trimestre 2025	Non déclaré	15 mars 2025	260,28 TND	A payer	-
✗ 4 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	15 janvier 2025	260,28 TND	A payer	-
✓ 3 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	15 octobre 2024	253 TND	Payé	10 octobre 2024
✓ 2 ^{ème} trimestre 2024	12 000 TND	15 juillet 2024	260,28 TND	Payé	19 février 2024
					 Retour

Scénario nominal :

1. Affichage de la situation du compte avec les quatre derniers trimestres passés
2. En zone 2, les informations administratives essentielles de l'AE s'affichent :
 - a. Nom et prénom de l'AE
 - b. Numéro d'identification
 - c. Type d'activité
3. En zone 3 s'affichent l'ensemble des opérations des quatre derniers trimestres :
 - a. Période trimestrielle
 - b. Le CA déclaré ou par défaut le message : Non déclaré
 - c. L'échéance de mise en recouvrement
 - d. Le montant de la contribution réclamée
 - e. Le statut lié à l'acquittement de la contribution : Payé si l'AE a régularisé sa situation ou A payer si la contribution est toujours à recouvrir
4. Sur la zone 4, l'AE a la possibilité d'accéder à :

Revenir au menu d'accueil pour accéder aux différents processus

4.1.4 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

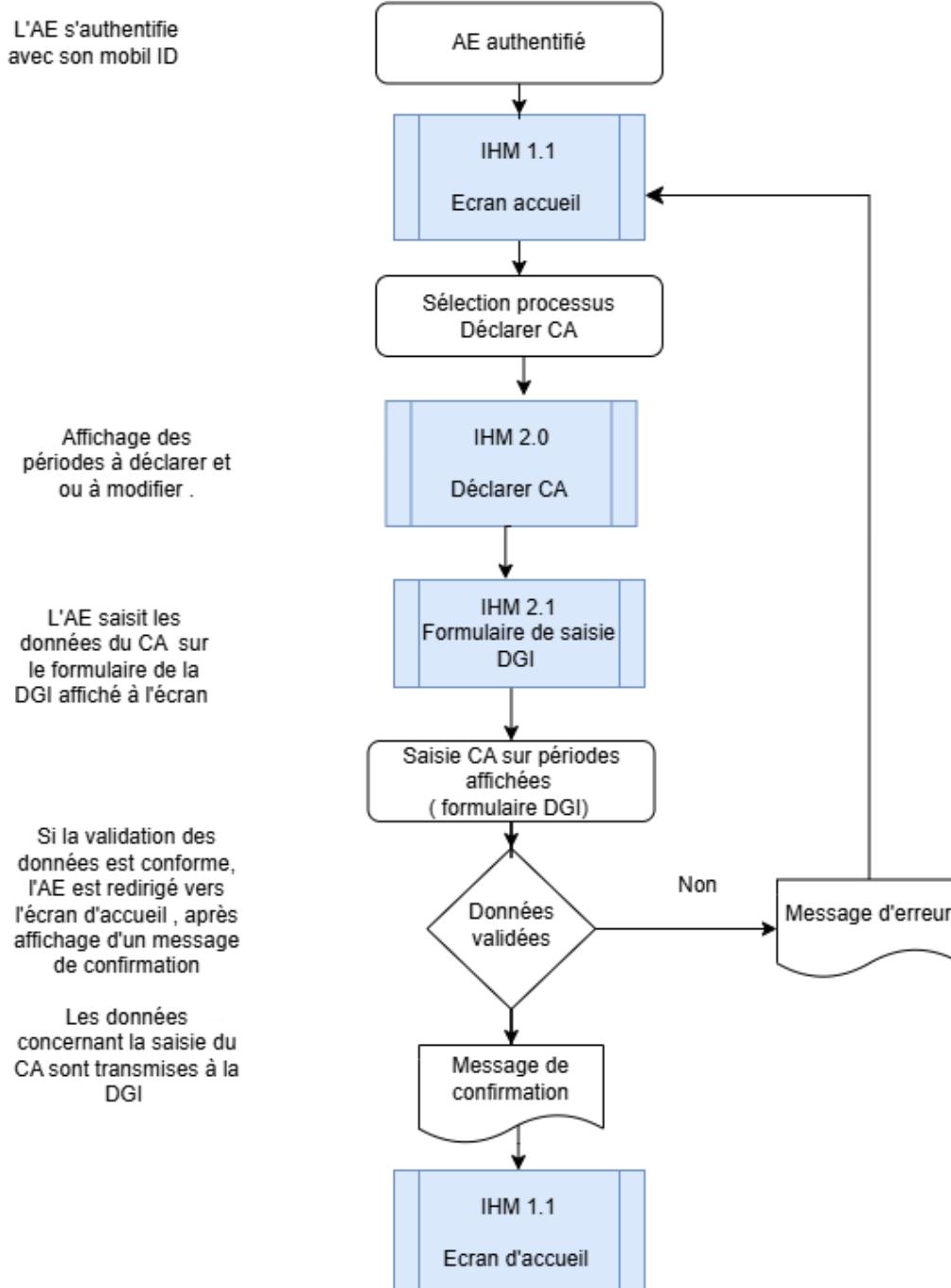
- Si le CA est déclaré et la contribution est acquittée, un indicateur vert est affiché en face du trimestre considéré.
- Si le CA n'a pas été déclaré ou si la contribution n'a pas été acquittée, un indicateur en rouge est

affiché en face du trimestre considéré.

- Si le CA n'est pas déclaré, le message NON DECLARE est affiché.
- Si le CA est déclaré, le montant de la déclaration est affiché.
- Si la contribution est en recouvrement, le statut A PAYER est affiché.
- Si la contribution est payée, le statut PAYE est affiché.
- La date de paiement affichée correspond à la date de la transaction correspondant à l'acquittement de la contribution.
- Une notifications est envoyé via SMS et email à l'autoentrepreneur pour lui rappeler l'échéance trimestrielle pour la déclaration de son CA.
- Le montant de la contribution à payer ne tient pas compte d'éventuelles pénalités associées. Le montant de la contribution est composé de la contribution sociale fournie par la CNSS et la contribution fiscale fournie par la DGI

4.2 Processus de déclaration du CA

4.2.1 Cinématique



4.2.2 La déclaration du CA référencé IHM 2.0 et IHM 2.1

IHM 2.0 – Déclarer mon CA																										
Pré conditions : Entrée via l'IHM 1.2 Tableau de bord																										
Post conditions : saisie du CA ou retour écran d'accueil																										
<div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> DECLARATION DU CA </div> <div style="text-align: right; margin-top: -10px;">  </div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef</td> </tr> <tr> <td colspan="2">N° identification : 123897456 23</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Type activité : Poterie</td> </tr> <tr> <td style="width: 30%; text-align: left;"><u>Période</u></td> <td style="width: 30%; text-align: center;"><u>CA</u></td> <td style="width: 30%; text-align: right;"><u>Saisir ou modifier le CA</u></td> </tr> <tr> <td>1^{er} trimestre 2025 _</td> <td style="text-align: center;">Non déclaré</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>4^{ème} trimestre 2024</td> <td style="text-align: center;">1 000 TND</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>3^{ème} trimestre 2024</td> <td style="text-align: center;">1 000 TND</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>2^{ème} trimestre 2024</td> <td style="text-align: center;">12 000 TND</td> <td style="text-align: right;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right; padding-top: 10px;"> 👉 Valider ma saisie </td> <td style="text-align: right; padding-top: 10px;">  Retour </td> </tr> </table>			Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef		N° identification : 123897456 23		Type activité : Poterie		<u>Période</u>	<u>CA</u>	<u>Saisir ou modifier le CA</u>	1 ^{er} trimestre 2025 _	Non déclaré	<input type="checkbox"/>	4 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} trimestre 2024	12 000 TND	<input type="checkbox"/>	👉 Valider ma saisie		 Retour
Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef																										
N° identification : 123897456 23																										
Type activité : Poterie																										
<u>Période</u>	<u>CA</u>	<u>Saisir ou modifier le CA</u>																								
1 ^{er} trimestre 2025 _	Non déclaré	<input type="checkbox"/>																								
4 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	<input type="checkbox"/>																								
3 ^{ème} trimestre 2024	1 000 TND	<input type="checkbox"/>																								
2 ^{ème} trimestre 2024	12 000 TND	<input type="checkbox"/>																								
👉 Valider ma saisie		 Retour																								
Scénario nominal : <ol style="list-style-type: none"> Affichage de la situation du compte avec les quatre derniers trimestres passés <ul style="list-style-type: none"> L'AE a la possibilité de renseigner les périodes en blanc en cochant la case correspondante Une fois la période sélectionnée , il procède à la validation de ses données via le bouton VALIDER MA SAISIE : l'AE est redirigé vers l'IHM 2.1 pour saisir les données du CA (formulaire de liquidation de la DGI) 																										

IHM 2.1 – Formulaire déclaration du CA

Pré conditions : Entrée via l'IHM 2.0 Déclaration du CA

Post conditions : Historisation de la transaction et visualisation via l'IHM 5.0

Mise à jour de la notification associée à l'IHM 6.0

Envoi des informations de la saisie du CA à la DGI

DECLARATION DU CA



Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef
 N° identification : 123897456 23
 Type activité : Poterie

Déclaration trimestrielle auto-entrepreneurs

Année

Code acte (1)

Spontané : 0 – Régularisation : 1 – Rectification : 2

I- Liquidation de la contribution

Informations relatives au chiffre d'affaires

Valeur du stock (D)	Valeur des achats annuels (D)	Chiffre d'affaires global	Bénéfice net
1 ^{er} janvier	31 décembre
.....

Régularisation au titre de l'impôt sur le revenu

- L'impôt sur le revenu dû (sans tenir compte de la TCL)
- A déduire :	
• Crédit d'impôt suite à la déclaration de l'année précédente
• Retenues à la source
Montants Restitués dans le cadre des déclarations rectificatives
Report ou dû :	Report <input type="checkbox"/> Dû <input type="checkbox"/>

Impôt ou taxe	Impôt dû ou report (D) ou (R)	Dédiction (impôt payé)	Impôt dû ou report (D) ou (R)	Pénalités de retard	Total
- Impôt sur le revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- TCL
- Contribution sociale
Total

👉 Valider ma saisie 🏡 Retour

Scénario nominal :

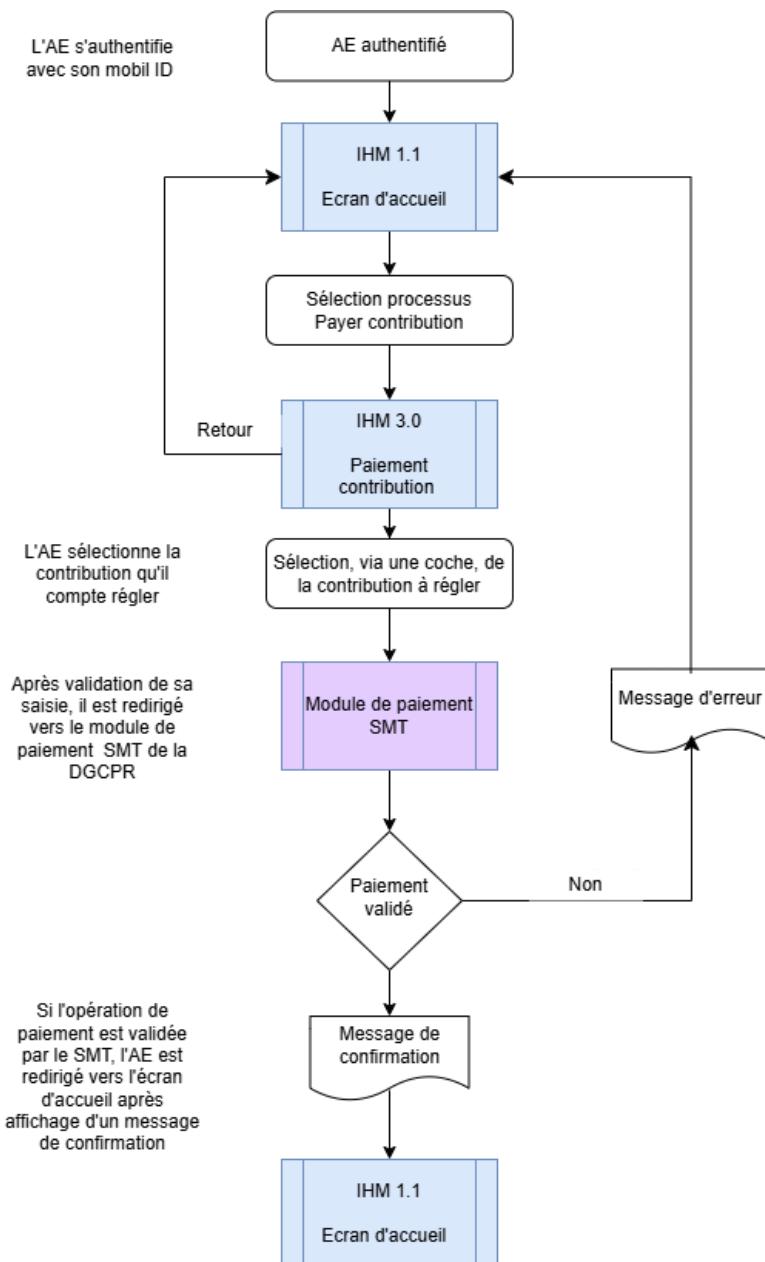
1. Affichage de formulaire de saisie fourni par la DGI
 - a. L'AE a la possibilité de renseigner les différents champs demandés
 - b. Une fois les saisies effectuées , il procède à la validation de ses données via le bouton VALIDER MA SAISIE :
2. Si le montant saisi est correct (caractères numériques) un message de confirmation s'affiche
 Si le montant saisi est incorrect un message d'erreur s'affiche
3. Si l'AE sélectionne RETOUR, les saisies réalisées ne sont pas prises en compte et l'AE est redirigé vers l'IHM 1.1 Acceuil

4.2.3 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

- Si le CA déclaré pour quatre trimestres d'une même année excède 75 000 TND, un message d'alerte est affiché : « ATTENTION, VOTRE CA DECLARE SUR L'ANNEE NE VOUS PERMET PAS DE BENEFICIER DU STATUT AE POUR L'ANNEE A VENIR. CONFIRMEZ VOUS VOTRE SAISIE ? » Ce message s'affiche au moment de la validation des données par l'AE.
A l'issue de la validation définitive du CA, l'AE sera éligible à la radiation (cf. IHM 7.0 Radiation) : son compte n'est alors accessible qu'en consultation.
- La déclaration du chiffre d'affaires doit être effectuée dans les 15 jours suivant la fin de chaque trimestre. Néanmoins il est toujours possible de modifier son chiffre d'affaire sur les 4 derniers trimestres glissants.
- Le message de validation de la saisie du CA est libellé ainsi : « VOTRE DECLARATION A BIEN ETE PRISE EN COMPTE ».
- Le message en cas d'erreur de saisie du CA est libellé ainsi ; « VOTRE SAISIE EST INCORRECTE ».

4.3 Processus de paiement de la contribution

4.3.1 Cinématique



4.3.2 Le paiement des cotisations référencé IHM 3.0

IHM 3.0 – Payer ma contribution

Pré condition : Entrée via l'IHM 1.1 Ecran d'accueil

Le calcul des cotisations est réalisé par la DGI (cf. règles de gestion)

Les informations concernant les cotisations sont transmises par API par la DGI, la CNSS

Post conditions : Mise à jour de la notification associée à l'IHM 6.0

Edition d'un bordereau de paiement historisé et visualisable via l'IHM 5.0

Consultation historique

Confirmation du paiement via email et SMS

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION			
			
Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef N° identification : 123897456 23 Type activité : Poterie			
Période	Contribution à régler	Détails de la contribution	Sélection
1 ^{er} trimestre 2025	25 TND	Principal CNSS Pénalités CNSS ATMP CNSS Principal DGI Pénalités DGI Autres DGI	<input type="checkbox"/>
4 ^{ème} trimestre 2024	25 TND	Principal CNSS Pénalités CNSS ATMP CNSS Principal DGI Pénalités DGI Autres DGI	<input checked="" type="checkbox"/>
 Valider ma saisie  Retour			

Scénario nominal :

1. Affichage des contributions à régler
2. L'AE sélectionne la période pour laquelle il souhaite s'acquitter de sa contribution
3. Il valide sa saisie par le bouton VALIDER MA SAISIE
4. Il accède au formulaire de paiement SMT de la DGCP
5. Son paiement effectué, l'AE est redirigé vers l'IHM 1.1 Ecran d'accueil et la saisie réalisée est historisée (rubrique CONSULTER MON HISTORIQUE). Un email et un SMS de confirmation lui sont adressés
6. Si l'AE sélectionne RETOUR, les saisies réalisées ne sont pas prises en compte et l'AE est redirigé vers l'IHM 1.1 Ecran d'accueil

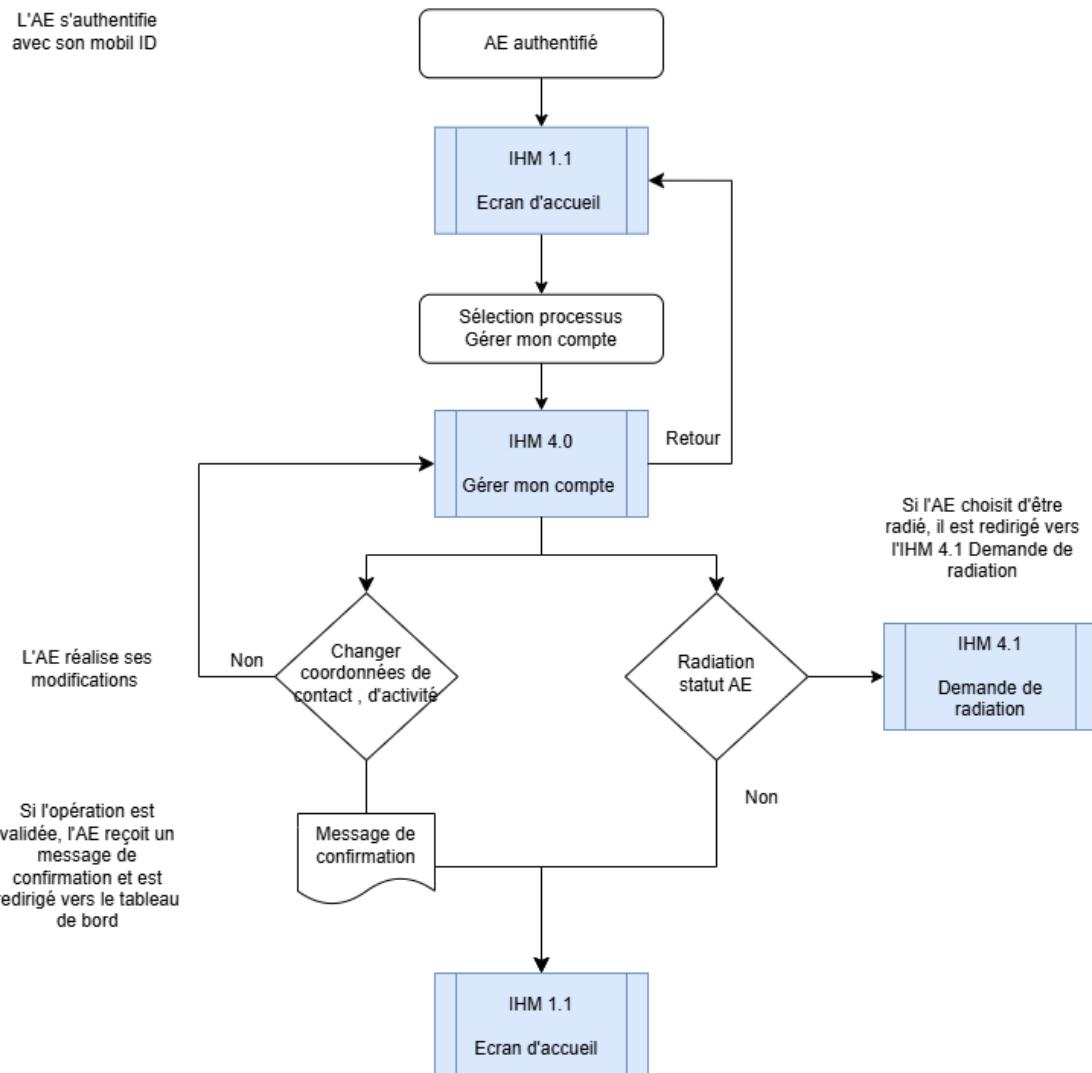
4.3.3 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

- Le paiement de la contribution est décorrélé de la saisie du CA. En d'autres termes, il est possible de s'acquitter de la contribution pour un trimestre donné sans qu'une déclaration du CA ait été faite pour la même période.
- L'AE est exonéré de la contribution unique pendant 12 mois qui s'étend jusqu'à la fin du dernier trimestre d'inscription.
Exemple : date inscription 1er mai 2025
la période de 12 mois prend fin le 30 avril 2026
Toutefois, l'AE continue à bénéficier de l'exonération jusqu'à la fin du 2ème trimistre à savoir le 30 juin 2026
- La plateforme ne calcule pas le montant des cotisations à payer et reçoit ces informations via des APIs de la DGI et de la CNSS. Le calcul de la cotisation consiste en une simple addition des deux contributions (fiscale et sociale)
- Lorsque l'AE valide sa saisie (demande paiement), il est déporté sur le module de paiement SMT de la DGCPR qui lui propose de régulariser sa cotisation. Le montant de cette dernière (part fiscale et part sociale) est calculé par la DGI sur la base des informations fournies en amont par le ministère des finances et de la planification et la CNSS. Si l'AE est assujetti à un retard de paiement, les pénalités de retard sont calculées par la DGI et la CNSS

De la même façon, la plateforme AE est destinataire de cette information via un bordereau de paiement qui est historisé et accessible via l'IHM 50. Les notifications correspondantes sont mises à jour via l'IHM 6.0
- L'email et le SMS adressés à l'AE et l'informant de l'acquittement de sa contribution est généré par la plateforme, après réception par la DGCPR du bordereau d'acquittement.

4.4 Processus de gestion du compte

4.4.1 Cinématique



4.4.2 La gestion du compte référencé IHM 4.0

IHM 4.0 – Gérer mon compte

Pré condition : Entrée via l'IHM 1.1 Ecran d'accueil

Post conditions : Historisation de la transaction et visualisation via l'IHM 5.0 Consultation historique
 Envoi des informations modifiées à la DGI, la CNSS et l'ANETI
 Accès à l'IHM 4.1 Demande de radiation, en cas de demande de radiation

GESTION DE MON COMPTE



Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef	N° identification : 123897456 23	Type activité : Poterie
<hr/>		
Changer mes coordonnées de contact		
Adresse déclarée : 49 avenue Taïeb M'hiri Ma nouvelle adresse : <input type="text"/>	Changement d'activité <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid #ccc;" type="text"/> 	
1002 Tunis	<input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid #ccc;" type="text"/> 	
Email déclaré : mohamed.ben.toussef@gmail.com	Mon nouvel email : <input type="text"/>	
<u>Radiation du registre des AE :</u> <u>Je souhaite être radié du statut d'Auto entrepreneur</u>		<small>(Cocher cette case pour confirmer)</small> <input checked="" type="checkbox"/>
<small>Si vous souhaitez adhérer au statut TNS, changer de classe TNS , adhérer ou changer de taux ATMP merci de vous rapprocher de la DGI et de la CNSS</small>		
<input style="width: 150px; height: 30px; background-color: #4f81bd; color: white; border: 1px solid #4f81bd; border-radius: 5px; font-weight: bold; font-size: 10pt;" type="button" value="Valider ma saisie"/>		 Retour

Scénario nominal :

1. Affichage par défaut des informations renseignées à l'inscription
2. L'AE peut directement effectuer ses modifications sur les champs libres (adresse, email et téléphone)
3. La commune de résidence est accessible via un menu déroulant associant localité et code postal
4. L'AE peut changer son activité via une liste déroulante
5. L'AE peut demander à être radié du statut d'AE. A la validation de sa demande, il accèdera à l'IHM 4.1 Demande de radiation lui permettant de confirmer sa demande
6. Il valide ses saisies par le bouton VALIDER MA SAISIE et les modifications sont historisées via l'IHM 5.0 Consultation historique
7. Si l'AE sélectionne RETOUR, les saisies réalisées ne sont pas prises en compte et l'AE est redirigé vers l'IHM 1.1 Ecran d'accueil
8. Toute modification est à transmettre à la DGI, la CNSS et l'ANETI

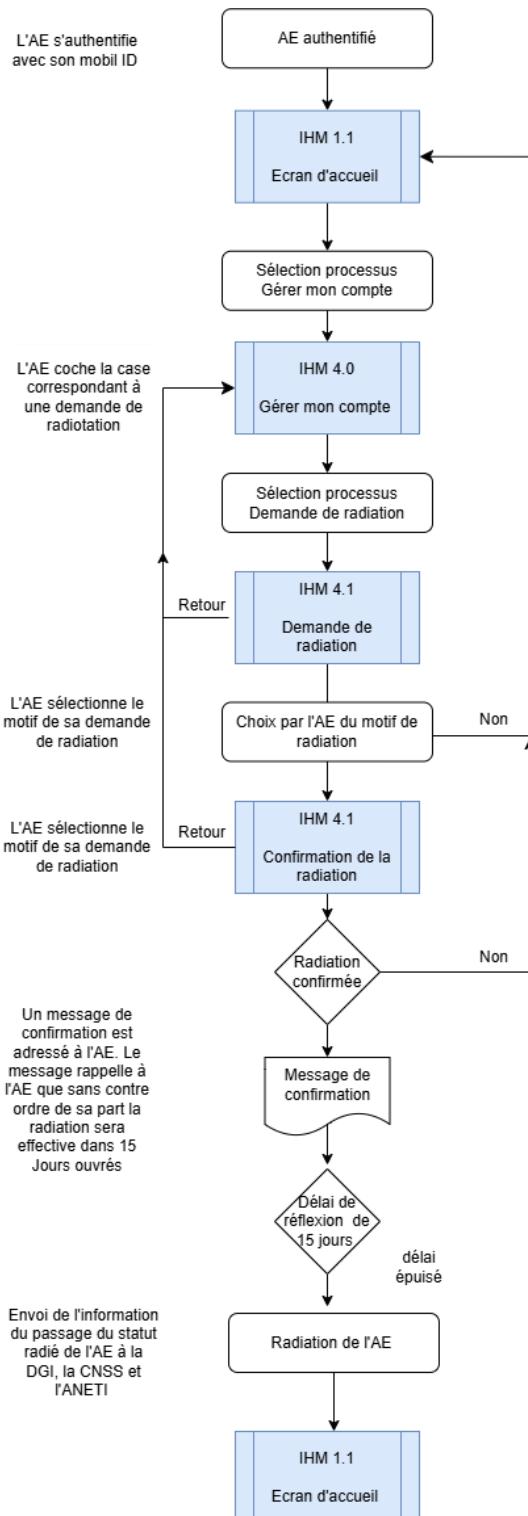
4.4.3 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

- Des contrôles de cohérence liés à la syntaxe des zones à renseigner sont réalisés après validation de la saisie.

4.5 Processus de radiation à la demande de l'AE

4.5.1 Cinématique

4.5.1



4.5.2 La radiation à la demande de l'AE référencé IHM 4.1

IHM 4.1 – Demande de radiation par l'AE

Pré condition : Entrée via l'IHM 1.5 Gérer mon compte

Post conditions : Envoi des informations liées à la radiation à la DGI, la CNSS et l'ANETI
 Envoi des informations liées à la radiation à l'AE via SMS et/ou mail selon préférences
 Historisation de la transaction et visualisation via l'IHM 5.0 Consultation historique

RADIATION DU REGISTRE DES AUTO ENTREPRENEURS



Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef
N° identification : 123897456 23
Type activité : Poterie

Pour quelle raison souhaitez-vous être radié ?

<input checked="" type="checkbox"/> Changement d'activité <input checked="" type="checkbox"/> Cessation d'activité <input checked="" type="checkbox"/> Incapacité de payer les cotisations liées au statut AE	<input checked="" type="checkbox"/> Chiffre d'affaires supérieur à 75 000 TND <input type="checkbox"/> Emploi d'un salarié <input type="checkbox"/> Autre
---	---

Attention, la radiation du registre des auto entrepreneurs est définitive
 La radiation ne met pas fin à vos créances fiscales et sociales (DGI et CNSS)

Confirmez-vous votre demande de radiation ? Oui, je souhaite me radier du dispositif auto entrepreneur
(Cocher une case pour confirmer)

Valider ma saisie Retour

Scénario nominal :

1. L'AE doit préciser le motif de sa demande de radiation. Un seul motif est possible.
2. L'AE doit de nouveau confirmer sa demande de radiation en cochant **explicitement** la case correspondante.
3. Il valide ses saisies par le bouton VALIDER MA SAISIE. Si l'AE sélectionne RETOUR, les saisies réalisées ne sont pas prises en compte et l'AE est redirigé vers l'IHM 1.2 Tableau de bord
4. A l'issue de sa validation, une notification lui est adressée. L'AE a 15 jours pour revenir sur sa décision. Pendant cette période un message est affiché sur la page d'accueil (IHM 1.1): **Vous avez effectué une demande afin d'être radié du régime des AE., souhaitez-vous annuler cette demande et rester affilié au régime des AE OUI NON.** en cliquant sur OUI la demande de radiation est annulé, une notification est envoyé à l'AE
5. Si l'AE maintient sa décision , L'AE dispose toujours d'un accès à son dossier et ses données sans qu'il soit possible de les modifier (accès du compte uniquement en consultation)

4.5.3 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

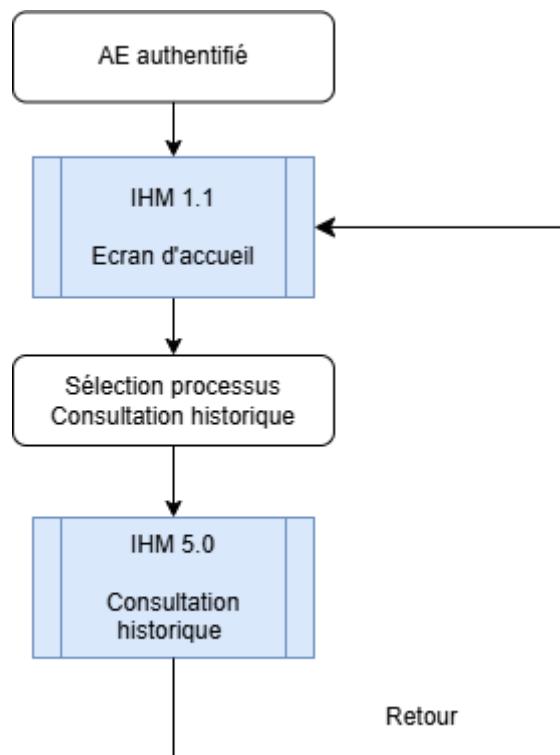
- La radiation est irréversible et définitive.
- La radiation ne requiert pas l'obligation pour l'AE d'être à jour de ses déclarations et de ses cotisations.

Néanmoins, la radiation ne suspend pas le recouvrement des cotisations sociales et fiscales opérés par la CNSS et la DGI.

- A l'issue de la radiation, l'AE a toujours accès à son compte mais uniquement en consultation.

4.6 Processus de consultation de l'historique

4.6.1 Cinématique



4.6.2 La consultation de l'historique référencé IHM 5.0

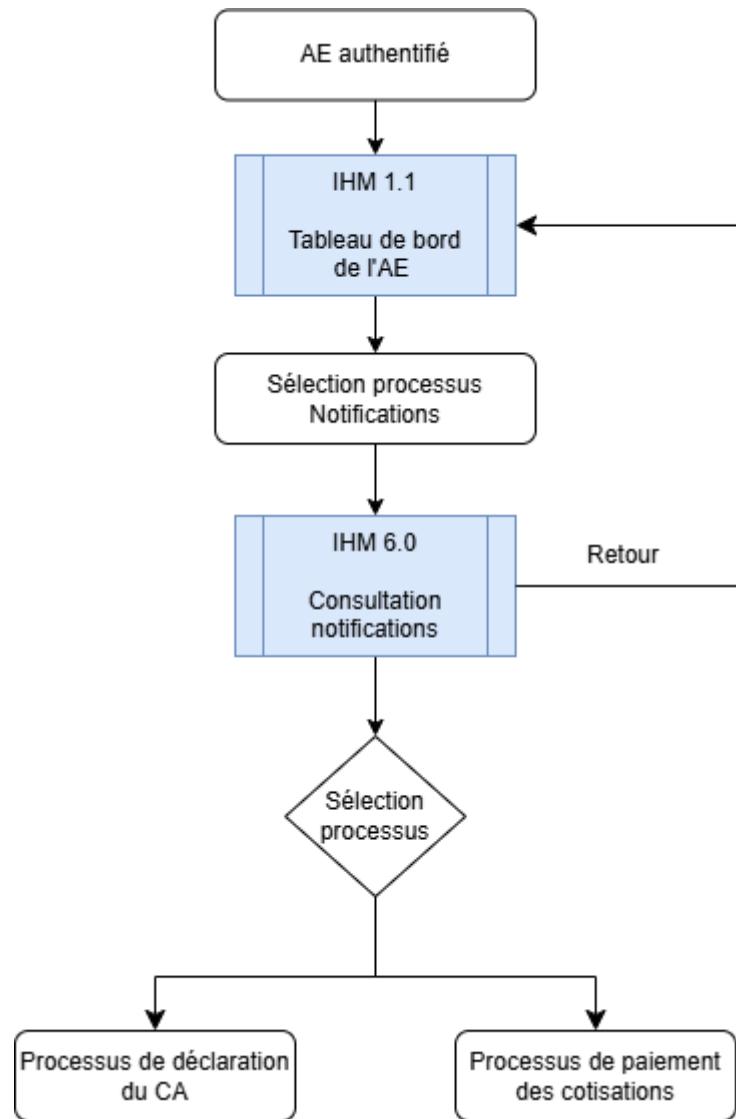
IHM 5.0 – Consultation de l'historique																																		
Pré condition : Entrée via l'IHM 1.1 Ecran d'accueil																																		
Post conditions : Néant																																		
<div style="background-color: #4f81bd; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <u>CONSULTATION DE L'HISTORIQUE</u> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="flex: 1; padding: 10px;"> <p>Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef N° identification : 123897456 23 Type activité : Poterie</p> </div> <div style="flex: 1; text-align: right;">  </div> </div> <div style="padding: 10px;"> <table border="0"> <tbody> <tr> <td>12/04/24</td> <td>08:32</td> <td>Modification adresse</td> <td></td> </tr> <tr> <td>14/06/24</td> <td>10:38</td> <td>Déclaration CA 2T-24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>14/06/24</td> <td>10:40</td> <td>Paiement cotisation 2T-24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>07/10/24</td> <td>12:01</td> <td>Déclaration CA 3T-24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>07/10/24</td> <td>12:05</td> <td>Modification CA 2T-34</td> <td></td> </tr> <tr> <td>07/10/24</td> <td>12:12</td> <td>Paiement cotisation 3T-24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>03/01/25</td> <td>09:08</td> <td>Déclaration CA 2T-24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>03/01/25</td> <td>10:22</td> <td>Paiement cotisation 2T-24.....</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </div> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> Page suivante ➔ </div> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  Retour </div>			12/04/24	08:32	Modification adresse		14/06/24	10:38	Déclaration CA 2T-24		14/06/24	10:40	Paiement cotisation 2T-24		07/10/24	12:01	Déclaration CA 3T-24		07/10/24	12:05	Modification CA 2T-34		07/10/24	12:12	Paiement cotisation 3T-24		03/01/25	09:08	Déclaration CA 2T-24		03/01/25	10:22	Paiement cotisation 2T-24.....	
12/04/24	08:32	Modification adresse																																
14/06/24	10:38	Déclaration CA 2T-24																																
14/06/24	10:40	Paiement cotisation 2T-24																																
07/10/24	12:01	Déclaration CA 3T-24																																
07/10/24	12:05	Modification CA 2T-34																																
07/10/24	12:12	Paiement cotisation 3T-24																																
03/01/25	09:08	Déclaration CA 2T-24																																
03/01/25	10:22	Paiement cotisation 2T-24.....																																
Scénario nominal : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'AE a la possibilité d'éditer son reçu de paiement correspondant à la période considérée 2. Si l'AE sélectionne RETOUR, l'AE est redirigé vers l'IHM 1.1 Ecran d'accueil 																																		

4.6.3 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

- Les bordereaux de paiement issus de la plateforme SMT sont téléchargeables sur cet IHM.
- En fonction du nombre d'opérations historisées, plusieurs pages peuvent afficher les transactions réalisées (action : page suivante).
- L'historique des opérations de paiement doit afficher le détail des contributions payées (Principal CNSS, pénalités CNSS, ATMP CNSS, Principal DGI, pénalités DGI , autres DGI).
- La durée de conservation des documents joints doit être conforme avec les standards tunisiens en la matière.

4.7 Processus des notifications

4.7.1 Cinématique



4.7.2 La consultation des notifications référencée IHM 6.0

IHM 6.0 – Consultation des notifications		
Pré condition : Entrée via l'IHM 1.1 Ecran d'accueil		
Post conditions : Néant		
		
Nom Prénom : Mohamed Ben Youssef N° identification : 123897456 23 Type activité : Poterie		
	01/04/25	Vous devez déclarer votre CA pour le premier trimestre 2025
	01/04/25	Vous devez payer votre contribution pour le premier trimestre 2025
	Déclarer mon CA	 Payer ma contribution
		 Retour
Scénario nominal : <ol style="list-style-type: none"> Si l'AE sélectionne Déclarer mon CA, il est redirigé vers l'IHM 2.0 Déclaration CA Si l'AE sélectionne Payer ma contribution, il est redirigé vers l'IHM 3.0 Payer ma contribution Si l'AE sélectionne RETOUR, l'AE est redirigé vers l'IHM 1.1 Ecran d'accueil 		

4.7.3 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

- Dès que l'opération décrite par la notification est satisfaite, cette dernière s'efface (ex : à la saisie du CA du premier trimestre 2025, la notification inscrite dans l'IHM présentée ci-dessus ne s'affichera plus).

4.8 Processus de back office

4.8.1 Radiation individuelle et automatique

- Une radiation peut se déclencher par un processus de suivi qui s'opère de manière périodique tous les trimestres , afin de vérifier si l'un des critères de radiation suivants est vérifié, il s'agit dans ce cas d'une radiation provisoire qui devient définitive après un certain délai (15 jours) .
 - Le non-paiement de la contribution unique requise au titre de quatre trimestres consécutifs ;
 - Le dépôt de déclarations ne comportant pas le chiffre d'affaires au titre de cinq trimestres consécutifs,
 - Le dépassement du montant annuel du chiffre d'affaires (75 000 Dinars , montant modifiable en variable par l'administrateur)

La PF génère des listes de AE candidats à la radiation : motif de radiation, les détails des trimestres non payés, ou des chiffres d'affaires non déclarés.

La PF les invite à régulariser la situation dans un délai fixé (15 jours). Ceux qui n'ont pas régularisé leur situation seront radiés automatiquement.

La PF génère une notification (SMS & Mail) à l'AE l'informant de sa radiation, avec le motif de la radiation une fois le délai de régularisation passé.

La liste des AE radiés est transmise à la CNSS, la DGI et l'ANETI.

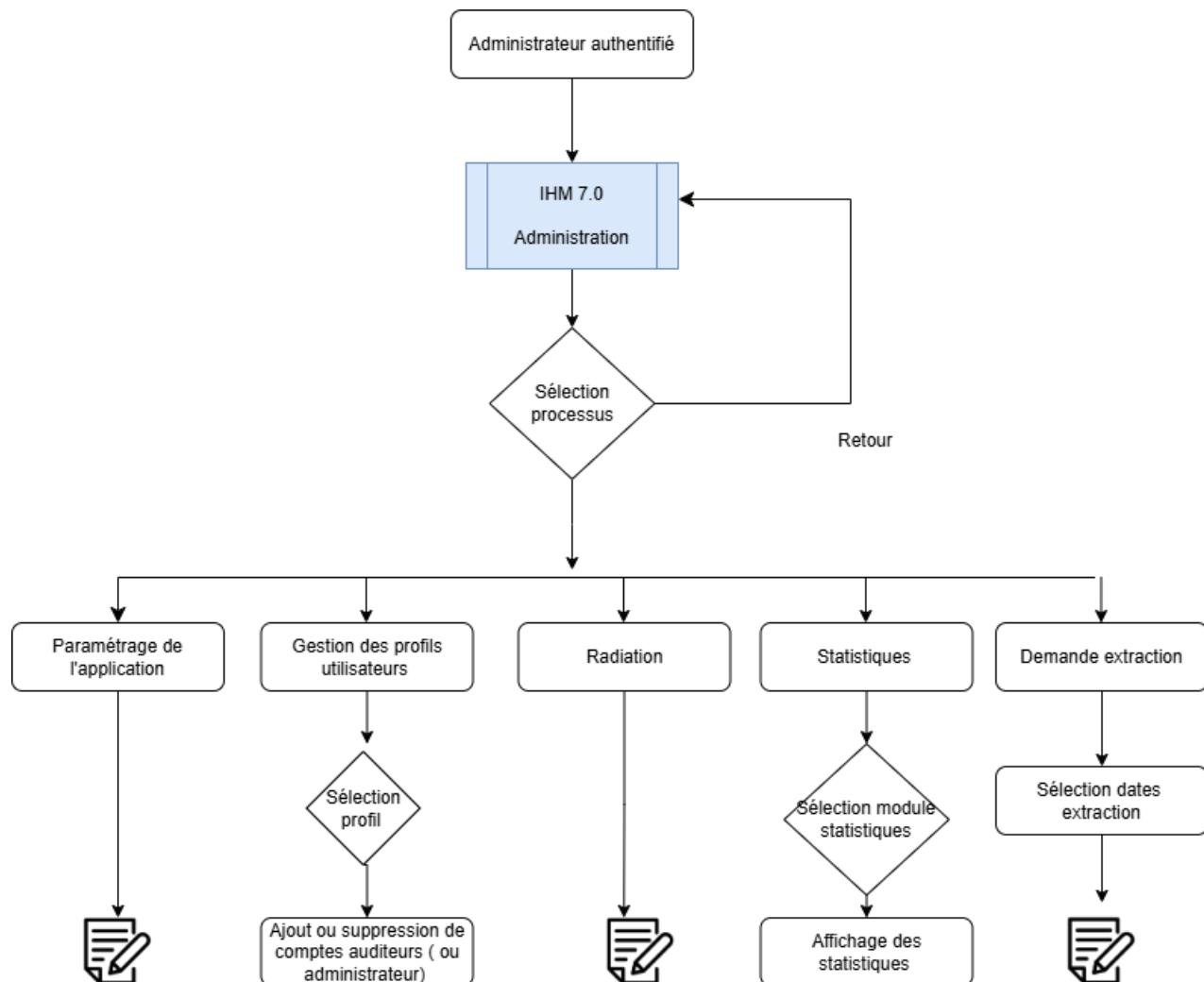
- La radiation peut également être prononcée dans certains cas particuliers. La liste de ces AE à radier est transmise par la CNSS, le RNE ou la DGI. Elle est motivée par des raisons précises, telles que :
 - Le non-respect des conditions requises pour exercer l'activité ou pour bénéficier du régime spécifique de l'AE,
 - L'interdiction d'exercer l'activité en application d'une décision juridictionnelle définitive.

Dans tous les cas, un e-mail et un doivent être envoyés à l'intéressé pour l'informer de sa radiation du Registre National des Auto-Entrepreneurs ainsi que des motifs de cette décision.

4.8.2 Suivi de la montée en charge

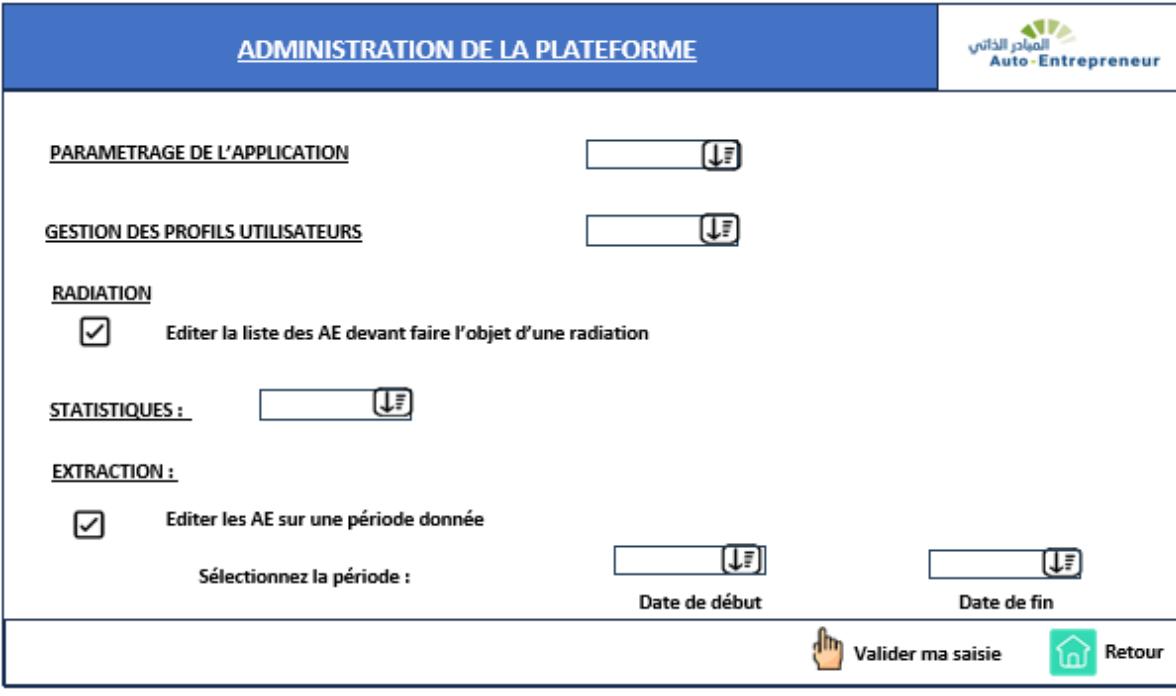
Il doit être possible aux administrateurs du dispositifs de disposer de statistiques et d'une extraction des données, disponibles en base, pour permettre la mise en place d'un suivi de la montée en charge du statut AE.

4.8.3 Cinématique



Remarque : L'accès aux outils d'administration doit pouvoir se faire indépendamment d'une identification au registre des auto-entrepreneurs. Il conviendra d'identifier précisément l'accès réservé à cette catégorie de population (administrateurs).

4.8.4 L'administration de la plateforme référencée IHM 7.0

IHM 7.0 – Administration de la plateforme											
Post conditions : Néant											
 <p>ADMINISTRATION DE LA PLATEFORME</p> <p>PARAMETRAGE DE L'APPLICATION</p> <p>GESTION DES PROFILS UTILISATEURS</p> <p>RADIATION</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Editer la liste des AE devant faire l'objet d'une radiation</p> <p>STATISTIQUES :</p> <p>EXTRACTION :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Editer les AE sur une période donnée</p> <p>Sélectionnez la période :</p> <p>Date de début Date de fin</p> <p>Valider ma saisie Retour</p>											
Scénario nominal : A travers cet IHM l'administrateur a plusieurs possibilités : <ol style="list-style-type: none"> Si l'administrateur sélectionne PARAMETRAGE DE L'APPLICATION un menu déroulant lui propose de renseigner Les dates d'échéances des périodes d'exigibilités de l'année. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période année 2025</th> <th>dates</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er} trimestre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2^{ème} trimestre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3^{ème} trimestre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4^{ème} trimestre</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> Si l'administrateur sélectionne GESTION DES UTILISATEURS deux profils sont proposés : Administrateur : pour ajouter ou supprimer un administrateur Auditeur : pour ajouter ou supprimer un auditeur Si l'administrateur sélectionne RADIATION , le système renvoie une liste d'utilisateurs devant etre radiés automatiquement (non paiement contribution ou non fourniture du CA) Si l'administrateur sélectionne STATISTIQUES , un menu déroulant lui propose 4 périmètres de statistiques <ul style="list-style-type: none"> Statistiques Auto-entrepreneurs Paiements et montants recouverts Chiffres d'affaires Radiation 		Période année 2025	dates	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre	
Période année 2025	dates										
1 ^{er} trimestre											
2 ^{ème} trimestre											
3 ^{ème} trimestre											
4 ^{ème} trimestre											

Les statistiques concernant le périmètre sont affichés à l'écran.

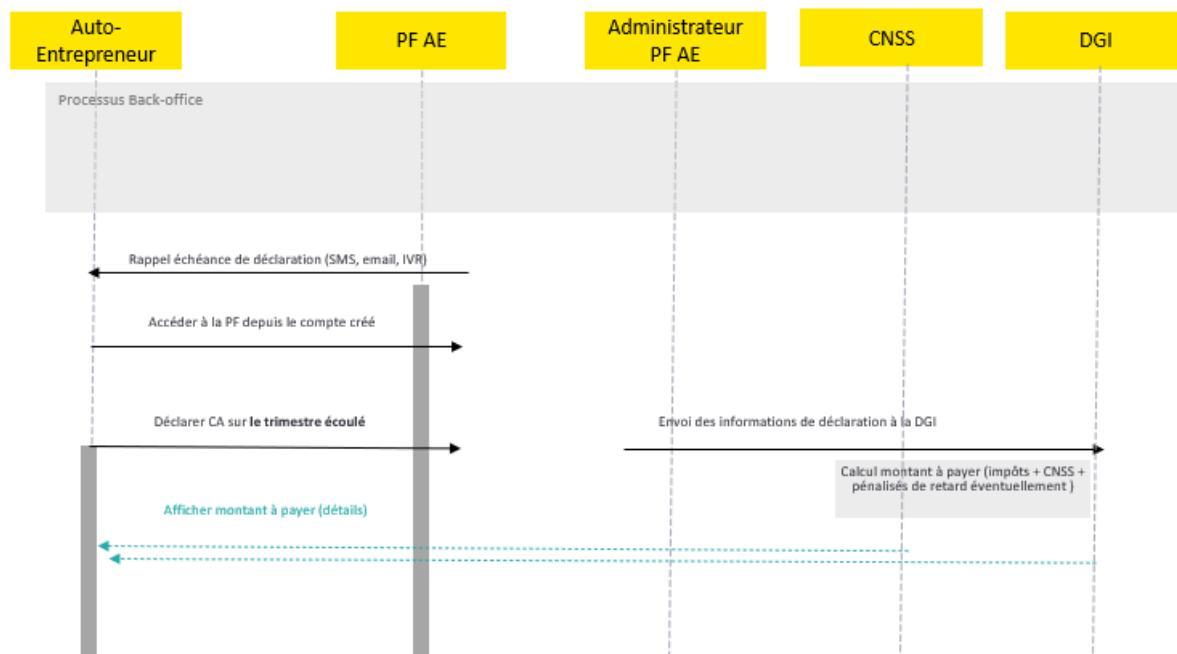
5. L'administrateur a la possibilité d'approfondir les informations statistiques en réalisant une extraction d'un fichier (format CSV ou Excel) sur une période ciblée

4.8.5 Règles de gestion et/ou de fonctionnement associées

- Le fichier texte ou Excel destiné à organiser la radiation d'un AE devra contenir un ensemble d'informations, notamment : Nom, Prénom, Identifiant, Activité, les huit derniers CA déclarés, les huit dernières cotisations acquittées, etc.
Ces données pourront être enrichies ultérieurement en fonction des besoins des gestionnaires du statut d'AE.
- Le fichier texte ou Excel permettant d'éditer la liste des auto-entrepreneurs sur une période donnée devra intégrer l'ensemble des données disponibles en base. Cela facilitera leur exploitation via un tableur afin d'assurer un suivi efficace de la montée en charge du dispositif.
- Les statistiques attendues sur les 4 périmètres :
 - Statistiques Auto-entrepreneurs
 - Evolution Mensuelle du nombre d'AE inscrits ,
 - Dénombrement des AE par genre, par activités , par région, par communauté urbaine
 - Paiements et montants recouverts
 - Montants recouverts (part sociales et fiscales) , Taux d'AE ayant payé dans les délais ,
 - Chiffres d'affaires
 - Par région, par activité
 - Radiation
 - Dénombrement des AE par genre, par activités , par région, par communauté urbaine

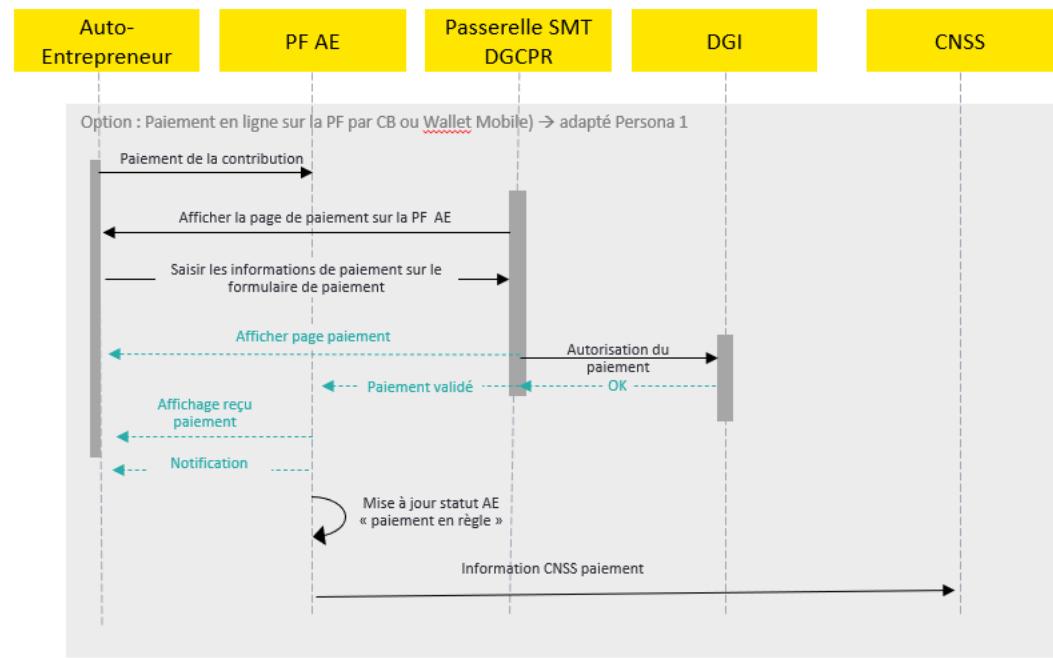
Annexes

Processus Déclaration du CA



- Le processus de déclaration du CA est précédé par un processus de back-office qui permet aux administrateurs de la plateforme (ANETI avec la collaboration de la CNSS et la DGI) de vérifier et/ou modifier les règles qui permettent le calcul des montants de la cotisation unique pour chaque AE, ainsi que leurs pénalités de retard respective. En effet, ces règles peuvent changer selon les réglementations qui changent (loi de finance, changement du SMIG/SMAG, ...) et il est important qu'elles soient à jour au sein de la plateforme AE.
- L'autoentrepreneur reçoit des notifications lui rappelant l'échéance trimestrielle pour la déclaration de son CA et le paiement (15 jours avant la date limite)
 - Notifications de type SMS
 - Notifications par mail
 - Notifications sous forme de messages dans l'espace AE
- L'AE accède à la PF pour déclarer son CA trimestriel.
- Les informations nécessaires à la déclaration du CA sont saisies sur un écran reprenant le formulaire issu de la DGI. Ces données sont ensuite envoyées à la DGI et à la CNSS
- Le montant de la contribution unique est calculé avec les données fournies par la CNSS (Principal CNSS , Pénalités CNSS, ATMP CNSS) et la DGI (principal DGI, Pénalités DGI , autres DGI)
- S'il y a des pénalités de retard, aussi bien en ce qui concerne la cotisation CNSS que le montant des impôts, leur montant doit être détaillé avec des explications.

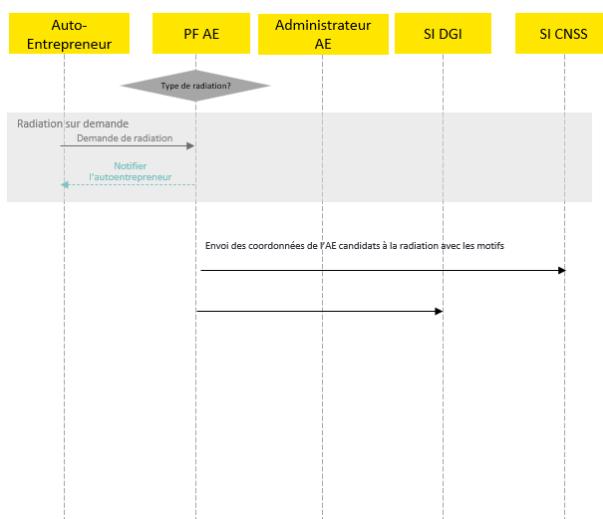
Processus Paiement de la contribution



Le montant de la contribution a été calculé par la DGI et la CNSS avant ce processus .

- le paiement s'effectue à partir de la plateforme AE au travers de la plateforme de paiement de la SMT (DGCPR) qui permet d'afficher la page de paiement . L'AE saisit les crédits de paiement (numéro carte bancaire ou autre) et paye le montant de la cotisation unique.
- Une fois le paiement validé, l'autoentrepreneur reçoit un SMS et un mail de confirmation du paiement et détaillant l'ensemble des cotisations sociales payées.
- La PF AE informe la CNSS du paiement de la cotisation sociale et la DGI du paiement de la contribution fiscale

Processus Radiation à la demande de l'AE



A tout moment un auto entrepreneur peut choisir de se radier du registre des Autoentrepreneurs. La radiation est définitive.

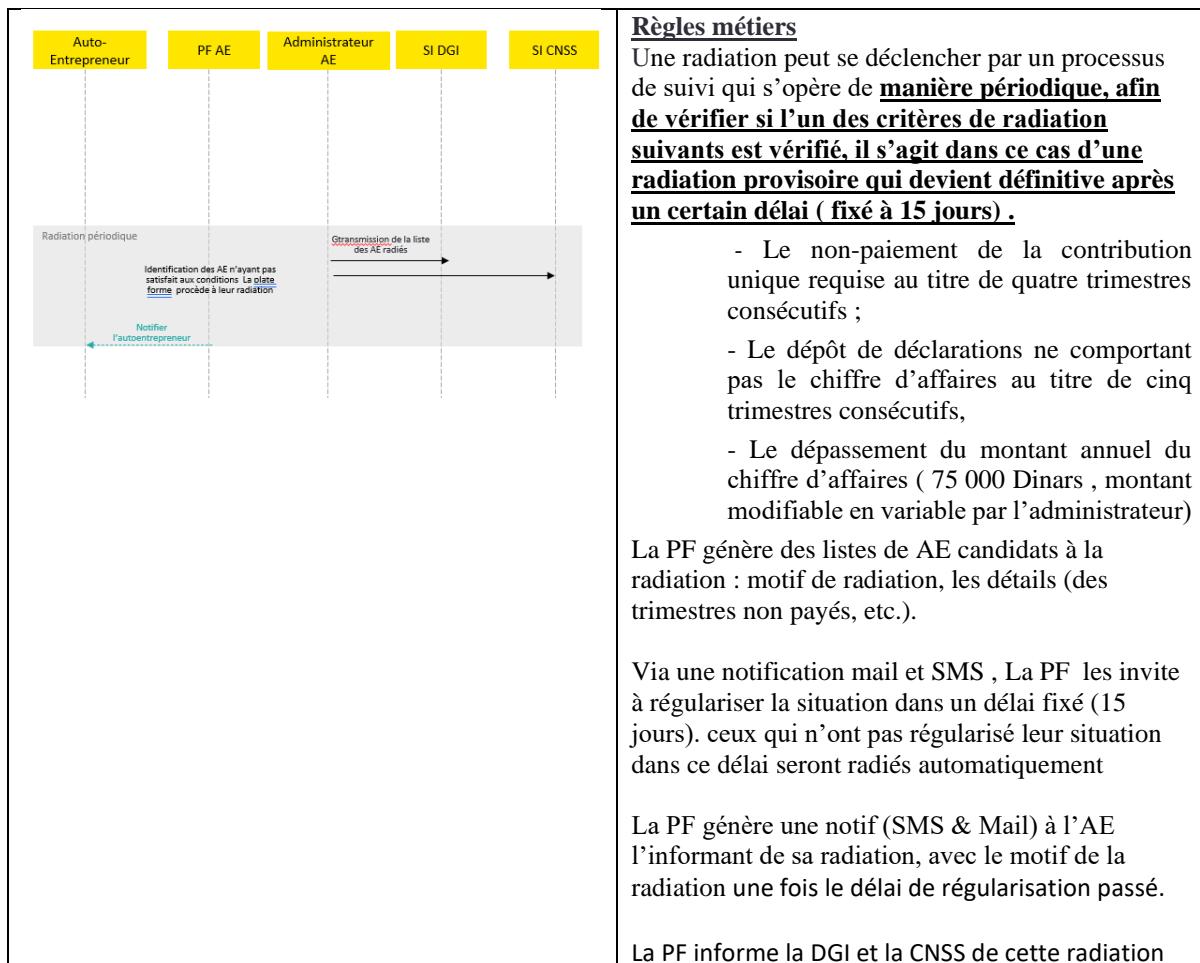
Il n'est pas nécessaire que l'auto entrepreneur soit à jour de ses déclarations ou de ses paiements pour que sa demande de radiation soit effective .

L'autoentrepreneur saisit le motif de sa via une liste déroulante avec des motifs prédefinis ou un champ de texte dans lequel l'autoentrepreneur doit rédiger le motif de radiation

En confirmation la radiation, un e-mail automatique est envoyé à l'intéressé l'informant de sa radiation du Registre National des Auto-Entrepreneurs.

Le système informe la DGI, la CNSS et l'ANETI de la radiation (flux WS)

Processus Radiation automatique



Radiation individuelle du registre autoentrepreneur

